

## **Contrôleur des Bâtiments du roi : un architecte discret aux fonctions multiples**

*Le cas de Michel-Barthélemy Hazon  
au château de Choisy-le-Roi (1755-1774)*

« [...] il ne restera trop souvent à Paris que la carrière de fonctionnaire ou de professeur [aux élèves de l'Académie royale d'architecture des années 1740-1750] »<sup>1</sup>.

Werner Oechslin

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui la réalité du métier d'architecte au XVIII<sup>e</sup> siècle, constitué dans les faits de fonctions et missions multiples, encore insoupçonnées. L'aspect « créatif » de la profession est bien connu des historiens de l'art. En effet, les activités des architectes sont essentiellement appréhendées grâce aux témoignages les plus éloquents parvenus à la postérité : les bâtiments, les sources iconographiques ou encore les documents comptables liés aux édifices. Ces vestiges constituent les principaux objets d'étude des historiens de l'architecture de la période moderne. Cependant, comme l'évoque Werner Oechslin – cité en exergue – bon nombre des membres de l'Académie royale d'architecture occupèrent, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des postes au sein de l'administration des Bâtiments du roi<sup>2</sup>. Rares sont ceux qui menèrent en parallèle une carrière de bâtisseur à l'instar des architectes Jacques-Germain Soufflot ou Charles De Wailly.

Les termes évasifs, voire réducteurs, employés jusqu'à récemment par les historiens de l'art<sup>3</sup> pour désigner la carrière « administrative » de ces architectes au sein des Bâtiments du roi, reflètent la méconnaissance de la diversité de leur travail sur le terrain. Néanmoins, une part importante de leur l'activité – qui se révèle bouillonnante – est manifeste à la lecture d'une source en particulier : la correspondance des directeurs des Bâtiments du roi, liée aux chantiers de construction ou à la gestion des édifices de la Couronne. Bien connues, ces archives, conservées dans la sous-série O<sup>1</sup> (Maison du roi) des Archives nationales, ne sont cependant que partiellement exploitées et jusqu'à présent uniquement pour illustrer une chronologie d'édifice ou de décoration et ameublement intérieurs.



Fig. 1 : Guillaume Voiriot, *Portrait de Michel-Barthélemy Hazon*, vers 1750, pastel, coll. part.

C'est au cours de mes recherches menées sur la carrière de l'architecte Michel-Barthélemy Hazon<sup>4</sup> (fig. 1) que j'ai eu l'occasion d'étudier et inventorier la correspondance concernant le château de Choisy-le-Roi, résidence de plaisance de Louis xv, acquise par le roi en 1739 (fig. 2). Difficile à appréhender à cause de la masse de documents produite, ce fonds d'archives constitue une source inestimable d'informations. Le dépouillement des milliers de lettres concernant Choisy, réparties en trente-neuf cartons<sup>5</sup> et compilées le plus souvent au jour le jour et sans classement, révèle notamment l'importance fondamentale de la gestion administrative dans le fonctionnement des résidences royales au xviii<sup>e</sup> siècle. Les documents qui y sont renfermés concernent indistinctement des lettres portant sur les travaux entrepris pour les bâtiments et jardins du château, accompagnées parfois de plans et dessins, mais aussi des placets et mémoires dressés par les entrepreneurs ou fournisseurs, des plaintes de retard de paiement ou des demandes de pensions, des pièces comptables, des listes de commande de fleurs et autres plantes, des ordonnances et contraventions de police, ou encore des relevés et états de terres acquises par le roi aux alentours du domaine.

Figure « pivot » de l'ensemble de ces questions et omniprésent sur le terrain, on découvre le rôle du contrôleur des Bâtiments du roi, poste occupé à Choisy par Hazon de 1755 à 1774. Longtemps négligée<sup>6</sup>, la fonction de contrôleur bénéficie depuis peu de

l'intérêt des chercheurs, qui travaillent à définir le champ d'action de cet officier au service du roi. En 2015, Viviane Idoux<sup>7</sup> reconstitue l'organigramme de l'administration des Bâtiments du roi et transcrit, entre autres, les missions générales des contrôleurs à partir de la réforme de 1776, extraite de l'édit royal « portant réglemens généraux pour l'administration des bâtimens de Sa Majesté »<sup>8</sup>. De même, l'article de Dominique Massounie et Claire Ollagnier<sup>9</sup> consacré au travail de l'architecte Soufflot en tant que contrôleur au « département »<sup>10</sup> de Paris éclaire pour la première fois le quotidien d'un officier attaché à cette fonction. Pour autant, les missions des contrôleurs sont différentes selon l'importance et l'usage des bâtiments, ou encore du domaine placés sous leur autorité. Les dimensions des résidences royales, de leurs parcs et forêts attenants, ainsi que la fréquence des séjours de la Cour déterminent les activités des contrôleurs. Cette fonction est par conséquent particulière à chaque département, définie par le directeur des Bâtiments au gré des évolutions des besoins et des constructions.

Le dépouillement de la correspondance concernant le château de Choisy m'a ainsi amenée à restituer les attributions d'un contrôleur en contact régulier avec Louis xv et la Cour, dans un environnement en constante transformation.



Fig, 2 : Jacques Rigaud, *Vue du château de Choisy-le-Roi, côté Seine*, 1743-1745, dessin à la plume, encre noire et lavis, 22 x 47,5 cm, BnF, Département des estampes.

### **Michel-Barthélemy Hazon (1722-1818), une formation traditionnelle pour une carrière administrative**

Dans son *Dictionnaire biographique et critique*<sup>11</sup>, Michel Gallet offre une énumération séduisante mais imprécise des chantiers et projets auxquels Hazon participa. D'après la notice qu'il lui consacre, l'architecte « aida Gabriel et Lassurance à mettre au point le projet de l'ermitage

de Madame de Pompadour à Fontainebleau », et « s'occupa de plusieurs maisons royales et des relais de chasse, notamment en forêt de Sénart [...] »<sup>12</sup>.

Son père, Jean-Baptiste Hazon, conseiller au Châtelet, est en relation avec Charles-François de Tournehem (directeur des Bâtiments du roi de 1745 à 1751), relation qui permet à Michel-Barthélemy, second prix de l'Académie en 1745, d'obtenir une place au palais Mancini en même temps que le titulaire du premier prix, Ennemond-Alexandre Petitot. Hazon appartient à la première génération des « Piranésiens » français, selon le terme de Werner Oechslin, génération d'artistes qui découvre lors de leur séjour à l'Académie de France à Rome les œuvres de Piranèse, actif dans la ville au même moment et proche de certains pensionnaires. Du séjour italien de Hazon, on ne conserve qu'un unique dessin (un projet d'église dédiée à la Trinité<sup>13</sup>, inspiré des travaux de Juvarra et de Legeay), ainsi qu'une gravure (*Intérieur d'un palais avec vue sur l'entrée d'un port*<sup>14</sup>, influencée par Piranèse). L'architecte est surtout connu pour son *Voyage d'Italie*<sup>15</sup> manuscrit, journal de voyage qu'il rédige avec Guillaume Voiriot, peintre de ses amis, ainsi que pour la correspondance nourrie qu'il entretint avec sa famille tout au long de son séjour romain<sup>16</sup>. Ces deux sources, aujourd'hui dans une collection privée, sont de rares témoignages des activités des pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

Recommandé par le duc de Nivernais, ambassadeur à Rome, et Jean-François de Troy, directeur de l'Académie de France à Rome<sup>17</sup>, Hazon retourne à Paris en 1749 et acquiert le titre d'intendant et ordonnateur des Bâtiments en remplacement de Robert-Philippe de La Motte. Nommé contrôleur du chantier de construction de l'École royale militaire par Tournehem en 1751<sup>18</sup>, il est admis à l'Académie d'architecture à la fin de l'année 1755<sup>19</sup>. La même année, il quitte, sur les ordres du marquis de Marigny, le contrôle de l'École militaire pour celui du château de Choisy-le-Roi, affectation qui équivaut à une promotion puisque ce poste lui permet de rencontrer directement le roi, qui y séjourne régulièrement. Pendant dix-neuf années, Hazon effectue son service à Choisy, où il « manifesta une grande activité »<sup>20</sup>. En 1774, il devient un des contrôleurs du château de Versailles, fonction qu'il n'occupe que deux ans<sup>21</sup>. Il cumule la charge de « contrôleur ambulante » avec Soufflot à partir de l'année suivante, avant d'être nommé en 1777 intendant général avec Soufflot et Richard Mique<sup>22</sup>, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Quelques projets de Hazon sont parvenus jusqu'à nous, comme celui de la rénovation du chœur de la cathédrale Saint-André à Bordeaux, les dessins d'une glacière-fabrique pour le poète Gentil-Bernard à Choisy (*fig. 3*), ceux d'un kiosque chinois commandé par le marquis de Marigny pour son parc de Ménars (*fig. 4*), ou encore le projet d'un cimetière paysager pour sa propriété à Cantiers (Eure). Il participa aux deux concours organisés pour

la place Louis-xv à Paris (1748 et 1753)<sup>23</sup>, et fournit également des dessins pour le projet de théâtre au Carrousel<sup>24</sup> et la jonction entre le Louvre et le palais des Tuileries<sup>25</sup>. Une lettre de l'architecte Alexandre-Théodore Brongniart<sup>26</sup>, beau-père de la petite-fille de Hazon, révèle que ce dernier conserva longtemps l'ambition d'assister à l'exécution d'un de ses projets, espérance finalement déçue.



Fig. 3 : Michel-Barthélemy Hazon, *Projet de glacière dans le jardin de Gentil-Bernard à Choisy*, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> s., coll. part.

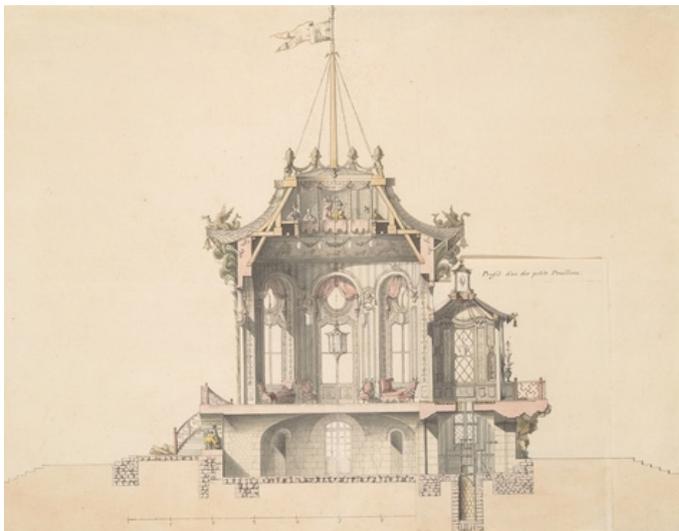


Fig. 4 : Michel-Barthélemy Hazon, *Projet de pavillon chinois pour le marquis de Marigny au château de Ménars (coupe)*, 1770, dessin à la plume, encres noire et brune, lavis et graphite, 33 x 43,2 cm, New York, Metropolitan Museum of Art.

## Les fonctions et prérogatives du contrôleur des Bâtiments du roi

La fonction de contrôleur des Bâtiments est instaurée dans chaque résidence royale, occupée exclusivement, on l'a vu, par des architectes des Bâtiments membres de l'Académie d'architecture. Certaines résidences, moins importantes ou peu fréquentées, sont réunies sous un seul contrôle ou « département » ; c'est le cas pendant un temps du contrôle des châteaux de Meudon, Chaville et du pavillon de Verrières, ou encore des châteaux de Chambord et de Blois<sup>27</sup>. À l'acquisition de Choisy par Louis xv en 1739, le roi a tout d'abord la volonté de ne pas constituer un contrôle particulier pour sa nouvelle demeure afin de limiter les dépenses ; en effet, le petit domaine était alors destiné à accueillir le souverain durant de courts séjours de chasse en forêt de Sénart, entouré d'une suite réduite. C'est donc exceptionnellement le Premier architecte, Jacques v Gabriel, puis Ange-Jacques à la mort de son père, qui remplissent la charge de contrôleur<sup>28</sup>, attribution jumelée avec celle du château de Meudon dans un premier temps. Progressivement, les constructions de bâtiments se multiplient autour du domaine, et le roi y accueille un plus grand nombre de courtisans ainsi que la famille royale. À partir de 1748<sup>29</sup> est donc appelé le premier contrôleur de Choisy, Charles-Jacques Billaudel († 1762), sous la direction de Lenormant de Tournehem. Hazon lui succède en décembre 1755.

Hazon se trouve sous les ordres du directeur des Bâtiments du roi, qui est alors le marquis de Marigny. En 1773, l'abbé Terray succède à ce dernier, suivi du comte d'Angiviller à partir de 1774. Le contrôleur dispose sur place d'une équipe composée de divers inspecteurs et officiers chargés des tâches bureaucratiques (secrétaires, dessinateurs de plans, etc.). Logé sur les lieux de ses fonctions, le contrôleur est l'interlocuteur direct du directeur des Bâtiments et – notamment à Choisy – du roi. Il est aussi l'intermédiaire privilégié entre l'administration centrale et l'ensemble des entrepreneurs et ouvriers travaillant dans son département. Architecte sur le terrain, il est également chargé de mettre à exécution les plans du Premier architecte qui lui sont envoyés par le directeur, ou remis en main propre par Gabriel en cas d'urgence, en attendant que les documents soient visés par le directeur. Hazon est régulièrement amené à collaborer avec Gabriel pour la bonne exécution des chantiers ; il ne lui est cependant pas subordonné, il est placé sous l'autorité seule du directeur des Bâtiments. Il veille au bon fonctionnement du service du roi, et initie pour cela de menus travaux ou propose des solutions de stockage accompagnées de devis afin de pallier le manque de place, problème qui devient récurrent à Choisy. Personnage indispensable au sein de la résidence royale, le contrôleur coordonne et met en œuvre les ordres transmis par le directeur des Bâtiments, le Premier architecte et le gouverneur du château<sup>30</sup>.

Ainsi, l'étude de la correspondance échangée entre Hazon et la direction des Bâti-

ments permet de distinguer quatre fonctions principales entrant dans les attributions du contrôleur : la gestion administrative, la maîtrise d'œuvre, le maintien de l'ordre et de la sécurité, et enfin la médiation entre l'administration centrale et le personnel sur le terrain.

### **Gestionnaire administratif**

Le directeur des Bâtiments consulte presque systématiquement le contrôleur sur l'ensemble des questions qui concernent son département, avant de prendre une décision. Le contrôleur est ainsi amené à effectuer des comptes rendus de toutes sortes, le plus souvent des chantiers en cours, des mesures mises en place pour leur bonne exécution, ou encore des éventuelles difficultés rencontrées. La crédibilité et l'efficacité du directeur dépendent directement de l'exactitude des rapports du contrôleur, qui se trouve être les yeux et les oreilles de son supérieur sur le terrain. Ces rapports nous permettent également de rétablir la chronologie des constructions et réaménagements mis en œuvre, mais offrent aussi un aperçu de l'organisation d'un chantier de résidence royale. La correspondance des Bâtiments reflète également le rythme des constructions ; lorsque le roi ordonne un ouvrage qu'il souhaite être rapidement concrétisé, les échanges entre ce dernier et le directeur se multiplient. Bien que certains aménagements soient directement commandés par le roi, le contrôleur requiert un ordre écrit du directeur afin d'entériner les travaux qu'il met en œuvre. Le directeur informe de même le contrôleur des ordres qu'il envoie aux divers officiers des Bâtiments dont l'intervention est nécessaire pour l'avancement des chantiers. La communication entre les deux hommes est ainsi constante.

De la même manière, le contrôleur se doit de rendre compte des séjours que le roi effectue à Choisy, les éventuels ordres qu'il donne à ces occasions, les parcours de ses promenades et les remarques, positives ou négatives, qu'il a pu émettre. Dans le cadre de ses tâches administratives, Hazon est amené à rédiger des comptes rendus explicatifs lors du changement de directeur des Bâtiments. Il réitère cet exercice deux fois, en 1773 pour l'abbé Terray<sup>31</sup>, et en 1774 pour le comte d'Angiviller<sup>32</sup>. Il est chargé de décrire le département dont il a le contrôle, mais aussi de détailler les travaux en cours et les missions des employés attachés au service des diverses parties.

Chaque année, les commandes d'oignons de fleurs pour le jardin du roi à Choisy font l'objet de toutes les attentions. Le contrôleur rend compte des préparatifs des jardins pour l'hiver, et transmet chaque automne l'état des arbres et arbustes à planter ou déraciner, d'après les jardiniers, pour l'année suivante. Cet état est suivi en début d'année par l'envoi de la liste du matériel nécessaire aux nombreuses cultures (ananas, pêches, etc.), afin que le directeur fasse procéder aux achats. Au mois de juin, le jardinier fleuriste remet au contrôleur

un état des fleurs rares à commander en Hollande – choisies par le roi – pour les prochaines replantations. La floraison de ces fleurs à bulbes étant prévue pour le printemps, la livraison des oignons s'effectue donc en septembre, oignons que le jardinier plante au cours de l'automne pour l'année suivante. Hazon assiste à la réception de chaque livraison importante, et retranscrit les observations du jardinier sur l'état et la qualité des produits envoyés de Hollande. Malgré son inclination à l'économie, le directeur accède à l'ensemble des demandes de fournitures et de plantes réclamées par les jardiniers. La réussite des cultures intéresse particulièrement Louis xv, qui demande des nouvelles des floraisons même lorsqu'il ne se rend pas à Choisy. Le contrôleur est donc quotidiennement à l'écoute des jardiniers, et envoie des rapports détaillés sur les aléas de la production au directeur, qui les transmet au roi.

Dans ses rapports, Hazon se montre au fait de la comptabilité de son département, et rappelle au directeur les acomptes dus. Sous l'impulsion de Marigny, il participe également à la mise en place de procédures bureaucratiques supplémentaires à des fins d'économie et d'optimisation du temps – souci constant perceptible à travers sa correspondance. Les lettres de Hazon qui s'ensuivent nous informent finalement des différentes procédures initiées par les directeurs successifs afin de faciliter la gestion et l'administration des domaines royaux, notamment pour le traitement des mémoires et attachements des entrepreneurs et ouvriers à payer, et pour fluidifier le parcours des pièces comptables entre les différents bureaux de l'administration centrale. L'organisation progressive de la bureaucratie au xviii<sup>e</sup> siècle est palpable à travers les échanges entre le contrôleur et le directeur.

Ainsi, dès sa prise de fonction, Marigny demande au contrôleur de procéder chaque année, entre les mois d'octobre et janvier, à l'envoi des « états de proposition », ou budget prévisionnel des dépenses à effectuer dans les bâtiments et forêts du département au cours de l'année à venir. Selon ces propositions et l'approvisionnement des caisses des Bâtiments, le directeur accorde son consentement et adresse en retour au début de l'année un état des fonds à employer à Choisy, qui ne correspond pas toujours à la somme demandée par le contrôleur. Il ne manque pas de protester<sup>33</sup>. Le contrôleur établit aussi un état prévisionnel des dépenses pour les travaux et entretien des jardins, distinct de celui concernant les ouvrages du reste du domaine.

Enfin, il est chargé de réunir dans les délais les mémoires et « rôles »<sup>34</sup> des entrepreneurs et ouvriers à payer, afin de les transmettre au Premier commis du Bureau de la Direction générale. Ce dernier les remet au commis du Bureau des ordonnances, chargé entre autres d'effectuer les remboursements. C'est à lui que le contrôleur demande des acomptes sur les petits mémoires de dépenses courantes, comme par exemple les ouvrages

liés au remplissage des glacières. À partir de 1755<sup>35</sup>, les mémoires sont d'abord envoyés pour vérification au Bureau des experts vérificateurs des Bâtiments, puis transmis ensuite au Bureau de la Direction afin que le directeur signe les ordonnances de paiements. Au cours des années suivantes, Marigny demande finalement que les mémoires soient recueillis et envoyés au Bureau chaque année avant le mois d'avril. Cette régularité permet une meilleure visibilité des dépenses des Bâtiments, et des remboursements à effectuer. Face à certaines mesures qu'il estime peu adaptées au quotidien de travail, Hazon émet quelques réserves que le directeur juge parfois bon d'écouter<sup>36</sup>.

De nouvelles procédures apparaissent également sous la direction de l'abbé Terray, entre 1773 et 1774, marquant un renforcement des vérifications de la part de la Direction générale, et une multiplication des pièces administratives. Le contrôleur doit entre autres mettre en place un journal retranscrivant les progressions des travaux en cours à Choisy. Le premier inspecteur est ensuite chargé d'adresser aux Bâtiments un extrait de ce journal chaque mois ; il doit aussi envoyer toutes les semaines à la direction des Bâtiments les « attachements », ou rôles de journaliers et fournitures, contrairement aux envois trimestriels ou annuels que Hazon avait jugé suffisants jusqu'à lors. Enfin, le contrôleur est tenu de distinguer les objets qu'il estime prioritaires lorsqu'il rédige l'état annuel de proposition des dépenses de son département. Le durcissement des procédures se poursuit sous la direction du comte d'Angiviller...

### **Maître d'œuvre et chef de projet**

Les plans et devis dressés pour l'ensemble des constructions entreprises dans les résidences royales sont exclusivement du ressort du Premier architecte. Bien que doté d'une formation d'architecte, Hazon ne prend aucune part à la conception des bâtiments. En revanche, il est entièrement responsable de l'exécution des projets architecturaux, de l'organisation et de la conduite des chantiers mis en œuvre dans son département. Il coordonne et supervise l'intervention des entrepreneurs des différents corps de métier présents sur le chantier. Il est le garant de la réalisation du projet dans les délais qui lui sont impartis, souvent imposés par le roi, et selon les coûts estimés par le Premier architecte. C'est dans ce sens que le terme de maître d'œuvre est ici appliqué au contrôleur des Bâtiments.

Au début de chaque chantier, les plans du Premier architecte doivent être validés par le directeur des Bâtiments, avant que le contrôleur puisse les mettre à exécution. C'est donc généralement le directeur qui transmet les plans au contrôleur. Il arrive cependant que le roi et Ange-Jacques Gabriel mettent au point un nouveau projet lors de séjours à Choisy, dont les plans sont remis dans la précipitation au contrôleur pour une exécution rapide. Ce

dernier en fait alors la copie afin de pouvoir les remettre à son supérieur. Ainsi, l'ensemble des dessins élaborés pour le département se trouve en double dans les bureaux de la Direction générale et ceux du contrôleur, qui réside à Choisy. Lors des séjours de la Cour, Hazon est l'interlocuteur direct du roi, très impliqué dans les chantiers et les aménagements du domaine. Louis xv s'adresse au contrôleur pour s'informer de l'avancement d'un chantier, pour formuler une plainte ou une modification, ou encore pour obtenir un plan en vue d'un nouveau projet. Le roi ordonne même parfois de commencer immédiatement certains travaux, durant lesquels il se plaît à observer les ouvriers au travail. Le roi, impatient, demande en général à en voir les résultats ou la mise en œuvre lors de ses prochains passages à Choisy – en moyenne une à deux fois par mois – passages qui rythment les chantiers et déterminent les priorités.

Le contrôleur est amené à prendre des initiatives dans les situations urgentes, comme lorsqu'il doit faire remplacer des miroirs brisés ou procéder à des réparations de décor sculpté ou de plafond, etc., une multitude de détails triviaux qu'il découvre lors de ses tournées d'inspection du château avant l'arrivée du roi. Il propose aussi au directeur des Bâtiments des aménagements « courants » pour le bon fonctionnement du service : des espaces de rangement supplémentaires pour entreposer du mobilier et le matériel de la salle de théâtre<sup>37</sup>, des travaux indispensables dans les logements du personnel logé dans les communs, ou des ouvrages d'entretien ou de consolidation des bâtiments<sup>38</sup>. Accompagnant chaque demande, Hazon dresse les plans et les devis correspondants, qu'il transmet à son supérieur.

De même, pour servir au développement des pépinières et des jardins, le contrôleur se préoccupe d'améliorer et d'adapter le réseau de canalisations destinées à l'évacuation des eaux des bassins. Les besoins d'eau potable du château étant devenus conséquents, il cherche également une solution pour amener plus d'eau depuis une source voisine. En 1756, il envoie au directeur plusieurs projets de renouvellement des tuyaux nécessaires, opération coûteuse qui suscite la réticence de son supérieur. Le contrôleur s'attache donc à restreindre ses devis aux parties les plus instantes, et prend l'initiative de contacter l'entrepreneur fournisseur de tuyaux de fonte afin d'être au fait des prix et des conditions pratiques<sup>39</sup>. Les négociations et l'établissement du marché sont ensuite menés par le directeur et le Premier architecte<sup>40</sup>.

### **Responsable de l'ordre et de la sécurité**

Il entre également dans les charges du contrôleur de veiller à l'intégrité des biens du roi qui sont sous sa responsabilité, et de faire respecter pour cela la réglementation ou « police »,

ainsi que l'autorité des officiers des Bâtiments travaillant sous son contrôle. Il rapporte au directeur chaque incident, dressé sous la forme d'un procès-verbal par les inspecteurs ou gardes employés dans le département. Il est amené parfois à demander une enquête pour certains délits, et donne son avis au directeur au sujet des sanctions à adopter. Le contrôleur relève le délit et le directeur le sanctionne. Les objectifs constants qui transparaissent dans la correspondance échangée entre le contrôleur et le directeur sont la sécurité du roi et l'économie de dépenses superflues pour l'administration des Bâtiments.

Hazon se trouve être les yeux et les oreilles du directeur des Bâtiments sur le terrain. En novembre 1756, il rend compte d'un vol de bois provenant d'arbres que le roi a fait abattre dans le parc de Choisy. Il requiert l'ouverture d'une enquête auprès du commandant de la maréchaussée de Villejuif, qui procède à des perquisitions chez des ouvriers travaillant dans le parc. Le contrôleur rapporte les résultats de l'enquête au directeur, qui se trouve être fructueuse<sup>41</sup>. Ce dernier approuve chaque initiative et présente même au roi le compte rendu du contrôleur.

Le parc du château est quelque fois le théâtre d'intrusions, mais l'une d'entre elles remet en question les mesures de sécurité mises en place au sein du château. En juillet 1757, le contrôleur rapporte qu'un individu a été surpris la nuit dans le parc, détachant les équerres liant les pilotis sous l'embarcadère privé du roi, au bas de la terrasse du château<sup>42</sup>. Cette atteinte dirigée contre le roi pousse le contrôleur à prendre des mesures énergiques ; il prend l'initiative de réorganiser la surveillance du domaine. Il décide de poster des gardes-suisse à certaines barrières, de mettre des cadenas aux grilles, et demande au directeur des ordres pour apposer des affiches dans le bourg réitérant les interdictions d'accéder au quai du château sous peine d'amende et de prison. Hazon sollicite également une enquête pour connaître l'identité de l'intrus. De plus, il fait changer les serrures des grilles et adresse au directeur la liste réduite des personnes auxquelles sont distribuées de nouvelles clés. Le directeur, satisfait de ces dispositions, accède à l'ensemble des demandes du contrôleur. En 1758, le contrôleur rend compte également de l'agression perpétrée par des cuisiniers du château contre un garde du parc<sup>43</sup>. Il suggère au directeur une sanction à appliquer. Marigny prévoit de rendre compte au roi de la querelle, afin de rendre justice à la victime.

Lors de ses tournées d'inspection avant chaque voyage du roi, Hazon s'assure que rien ne manque au service, comme par exemple les réserves de glace (conservation des aliments, sorbets...). En cas de manque, Hazon entre en contact avec d'autres contrôleurs de départements, comme Soufflot, contrôleur du département de Paris, pour demander en urgence la livraison de pains de glace provenant de leurs glaciers. Des « dépannages » entre contrôleurs se pratiquent régulièrement, même si chacun veille à ne pas manquer en cas de

visite impromptue du roi.

Le contrôleur inspecte aussi les bois et forêts environnants, veillant à ce que les branches soient bien élaguées et les routes sans ornières en prévision des parties de chasse du roi. Afin d'éviter des dépenses supplémentaires occasionnées par le passage de voitures, les routes forestières sont dotées de barrières fermées à clé à l'approche des chasses du roi. La fermeture des routes occasionne donc quelques désagréments pour les riverains, qui se trouvent obligés d'effectuer des trajets plus longs. Les clés des barrières sont cependant accordées, exclusivement par le directeur des Bâtiments, à quelques propriétaires, obligés de passer par la forêt pour se rendre chez eux, ou à certains entrepreneurs pour leurs chantiers en cours sur le domaine royal. Ils sont autorisés à emprunter certaines routes indiquées par le directeur, et la circulation est placée sous la surveillance de gardes préposés aux bois et forêts. Ces autorisations cessent pendant la période de chasse, à partir du mois de mai ; dès lors, les inspections se multiplient. Tout incident fait l'objet d'un procès-verbal, rédigé par le contrôleur ou les gardes, et est rapporté au directeur qui sanctionne.

### **Médiateur et intermédiaire auprès des employés des Bâtiments**

Le contrôleur est l'interlocuteur privilégié des officiers des Bâtiments, des entrepreneurs et ouvriers œuvrant à Choisy ; il transmet à son supérieur chaque demande ou difficulté rencontrée par les employés sous ses ordres, et rend compte de leur conduite.

Attentif aux demandes et plaintes des entrepreneurs, parfois non rémunérés pendant plusieurs années, Hazon rappelle sans relâche au directeur des Bâtiments les promesses d'acomptes et les difficultés de chacun. Les dettes de l'administration générale envers ses employés s'accumulent au cours de la décennie 1750. Les ouvrages de certains entrepreneurs ne sont pas soldés parfois pendant plus de cinq années. Les entrepreneurs qui n'ont que le service du roi comme source de revenus se retrouvent dans une situation délicate. À quelques reprises, Hazon n'hésite pas à prêter à certains de l'argent de ses propres deniers<sup>44</sup>.

Hazon établit aussi les conditions de certains marchés d'entretiens, sorte de contrats de travail, et dirige les éventuelles négociations à propos des appointements en tant que porte-parole du directeur. Il concilie souvent les souhaits de l'employé et la volonté du roi ou du directeur. Il transmet ensuite ses propositions aux deux parties pour validation. En outre, l'ensemble des marchés d'entretiens fixes attachés au département est revu par le contrôleur en 1760, qui en précise les termes et met ainsi par écrit les missions remplies par les employés. Le registre du Grand État de la dépense contient à partir de cette année les conditions détaillées se rapportant à chaque entrepreneur concerné<sup>45</sup>.

Le contrôleur intervient auprès du directeur pour recommander un employé

lorsqu'un poste vient à pourvoir, ou pour donner son avis, requis par le directeur, à propos d'un candidat. Chaque placet, requête envoyée au directeur, est systématiquement transmise au contrôleur pour qu'il apporte les éclaircissements nécessaires afin de permettre à son supérieur de prendre une décision. Marigny accorde le plus souvent la priorité aux membres de la famille ou aux successeurs désignés pour reprendre le marché d'entretien établi avec l'employé « sortant ». Au fait de la situation personnelle de chacun des employés, Hazon suggère au directeur l'attribution des pensions pour les entrepreneurs blessés ou partant à la retraite, ainsi qu'à leurs familles en cas de décès. Les ouvriers blessés sont également indemnisés par les Bâtiments, selon le cas, jusqu'à leur rétablissement ou leur décès. Le directeur présente ensuite au roi ces propositions de pensions afin de les faire agréer.

Le contrôleur est parfois amené à appliquer des sanctions en cas de manquements au service du roi. Enquêtant sur chaque incident, Hazon veille à ce que les ouvrages soient effectués correctement ; ainsi, décide-t-il parfois des retenues sur salaire à l'encontre des ouvriers qu'il juge responsables, ou de congédier un employé. À la lecture de ses lettres, il apparaît cependant qu'il soutient le plus souvent les employés de son département auprès de la direction des Bâtiments.

L'étude des activités de Hazon au château de Choisy éclaire d'un jour nouveau le métier d'architecte tel que l'ont exercé bon nombre de ses confrères au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le dépouillement de la correspondance des Bâtiments permet d'entrevoir la multiplicité et l'étendue des missions du contrôleur à la tête du département de Choisy, impliquant bien souvent des questions importantes, comme la conduite de chantiers, la gestion des officiers et employés, la sécurité du roi, etc. Largement méconnu, le contrôleur des Bâtiments est un lien indispensable entre l'administration centrale et la réalité du terrain, et dispose d'une réelle influence sur les décisions du directeur concernant le domaine dont il a la charge. Gestionnaire et coordinateur actif en coulisses, le contrôleur est un maillon indispensable au service du roi et à ses divertissements. L'étude de cette fonction est donc inhérente à la compréhension du mode de vie de la Cour et du fonctionnement d'une résidence royale.

## Notes

1. Werner OECHSLIN, « Le groupe des “Piranésiens” français (1740-1750) : un renouveau artistique dans la culture romaine », *Piranèse et les Français*, Georges Brunel (dir.), Actes du colloque tenu à la Villa Médicis, Rome, 12-14 mai 1976, Rome : Ed. dell’Elefante, 1978, p. 385.

2. Les registres du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments (Archives nationales, O<sup>1</sup> 2312 à 2386) témoignent du monopole des architectes aux divers postes de l’administration centrale des Bâtiments du roi jusqu’au début du règne de Louis XVI.

3. Par exemple, W. Oechslin schématise l’activité de ces architectes, qu’il qualifie de « fonctionnaires ou de chômeurs », *op. cit.*, p. 367.

4. Anaïs BORNET, *Recherches sur Michel Barthélemy Hazon (1722-1818)*, mémoire de Master 1 en histoire de l’art, Daniel Rabreau (dir.), université Panthéon-Sorbonne, 2011, 2 t. ; *Le château de Choisy-le-Roi au XVIII<sup>e</sup> siècle : architecture, vie sociale et administration*, thèse en histoire de l’art, Alexandre Gady (dir.), Sorbonne Université, 2019, 3 t.

5. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1343 à O<sup>1</sup> 1382 - Correspondance générale des directeurs des Bâtiments concernant le château de Choisy et ses dépendances.

6. Plus récemment, l’ouvrage de Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l’époque moderne*, Paris : PUF, 2012, ne mentionne pas les contrôleurs des châteaux royaux dans la partie consacrée à l’administration des Bâtiments (p. 242-244).

7. Viviane IDOUX, *L’administration des Bâtiments du roi sous le règne de Louis XV et Louis XVI*, thèse d’histoire moderne, Chantal Grell (dir.), université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2015, 3 t.

8. Bibliothèque municipale de Versailles, brochure 4, carton VII, fonds pièces sur le château - « Déclaration du roi pour la nouvelle administration », 1<sup>er</sup> sept. 1776 ; *Édit*

*portant règlements généraux pour l’administration des bâtimens de Sa Majesté*, sept. 1776 (cités par V. Idoux, *op. cit.*, vol. 1, p. 224).

9. Dominique MASSOUNIE, Claire OLLAGNIER, « Soufflot, contrôleur des Bâtiments du roi au département de Paris : le travail quotidien d’un commis de l’État », *Jacques-Germain Soufflot ou l’architecture régénérée (1713-1780)*, Claire Ollagnier, Daniel Rabreau (dir.), Paris : Picard, 2015, p. 77-87.

10. Terme utilisé pour désigner l’ensemble des édifices, constructions ou terrains compris dans un même contrôle, et sous l’autorité d’un contrôleur.

11. Michel GALLET, *Les architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle : dictionnaire biographique et critique*, Paris : Mengès, 1995.

12. Michel Gallet résume sommairement au sujet de la fonction de Hazon : « Il fut ensuite contrôleur de Choisy, où il manifesta une grande activité », *ibid.*, p. 260-261.

13. A. BORNET, *Le château de Choisy-le-Roi...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 40-43. Les plans, coupes et élévations sont conservés au Cabinet des dessins du musée du Louvre (fonds Brongniart).

14. *Ibid.*, p. 43-44. L’estampe est conservée au département des estampes de la Bibliothèque nationale.

15. Michel-Barthélemy HAZON, Guillaume VOIRIOT, « Journal de voyage de Paris à Rome », 1746, Ms., coll. privée (cité par Louis DE LAUNAY, *Une grande famille de savants : les Brongniart*, Paris : Librairie G. Rapilly & fils, 1940, p. 171-174 ; transcrit partiellement par Monique MOSSER, *L’œuvre de Soufflot à Lyon : études et documents*, Lyon : PUL, 1982, p. 275-277 ; étudié par Bent SØRENSEN, « Carnet de voyage de deux artistes français au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : Barthélemy-Michel Hazon et Guillaume Voiriot », *L’œil aux aguets ou l’artiste en voyage*, François Moureau (dir.), Paris : Klincksieck, 1995, p. 3-12).

16. Les lettres de Hazon sont partiellement publiées par Louis de LAUNAY, *Une grande famille de savants...*, *op. cit.*

17. J. GUIFFREY, A. DE MONTAIGLON (éd.), *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome* [...], t. x, Paris : Charavay frères, 1900, p. 179 - Lettre de De Troy à Tournehem, 26 mars 1749.
18. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1644, f<sup>o</sup> 235 - Lettre de Tournehem à Hazon, 25 mai 1751.
19. Henry LEMONNIER (éd.), *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture, 1671-1793*, t. vi, Paris : E. Champion, 1920, p. 247.
20. M. GALLET, *Les architectes parisiens...*, *op. cit.*, p. 261.
21. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2384 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1775 et 1776.
22. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2385 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1777.
23. À propos du projet de 1748, Marigny écrit de Hazon : « il a grand goût, art, génie et intelligence » (cité par Edmond FELS (comte de), *A.-J. Gabriel*, 1924, Paris : H. Laurens, p. 74) ; Jörg GARMS, *Recueil Marigny. Projets pour la place de la Concorde*, 1753, Paris : musée Carnavalet, 2002.
24. Un plan général de la main de Hazon est conservé au musée du Louvre (Cabinet des dessins du musée du Louvre, fonds Brongniart).
25. Bibliothèque municipale de Rouen, fonds Coquebert de Montbret, Ms. 1012.
26. *Id.*, lettre [de Brongniart ?], [n.d.].
27. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2363 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1751.
28. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2355 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1742.
29. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2361 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1748. Ce document établit la date d'entrée en fonction à Choisy de Billaudel, information demeurée incertaine jusqu'à présent.
30. Louis xv confie le « gouvernement » à un de ses amis les plus proches, Jean-Antoine-François de Franquetot, comte de Coigny (1702-1748), puis à son fils. Le gouverneur est chargé de la gestion domestique du château (la distribution des logements à chaque voyage, l'organisation des divertissements, etc.), et de servir personnellement le roi, notamment à table.
31. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1348, f<sup>o</sup> 325 - Mémoire de Hazon sur le contrôle de Choisy, adressé à l'abbé Terray, 15 sept. 1773.
32. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1348, f<sup>o</sup> 380 - Lettre de Hazon à D'Angiviller, 8 oct. 1774 (le compte rendu ne nous est pas parvenu ; seul l'État rédigé en parallèle par le jardinier fleuriste Gondoin à l'intention du directeur est conservé : Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 227).
33. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 289 - Lettre de Hazon à Marigny, 4 mars 1759.
34. État détaillé des sommes dues à un ouvrier ou un journalier.
35. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1379 - Registre d'extraits de devis, comptes, etc., 1748-1754.
36. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 286 - Lettre de Hazon à Marigny, 25 fév. 1759.
37. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1347, f<sup>o</sup> 160-163, 170 et 199.
38. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1347, f<sup>o</sup> 244 - Lettre de Hazon à Marigny, 15 oct. 1763.
39. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 84 - Lettre de Hazon à Marigny, 21 déc. 1756.
40. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 86 et 87.
41. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 79 - Lettre de Hazon à Marigny, 1<sup>er</sup> déc. 1756.
42. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 157 - Lettre de Hazon à Marigny, 4 juil. 1757.
43. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1346, f<sup>o</sup> 265 - Lettre de Hazon à Marigny, 7 nov. 1758.
44. Archives nationales, O<sup>1</sup> 1347, f<sup>o</sup> 408 - Lettre de Hazon à D'Arthenay, 6 nov. 1765.

45. Archives nationales, O<sup>1</sup> 2371 - Registre du Grand État de la dépense ordinaire des Bâtiments du roi, 1760.